

L'an deux mil seize, le quatre mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien MICHALLET, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

DATE DES CONVOCATIONS : 29 février 2016

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des élus.

Présents : MM. MICHALLET Damien, ALLAROUSSE Nicolas, AUBIGNAT Stéphanie, BALLEFIN Robert, BERCHET Marie, BOUCHÉ Christian, CANET Véronique, DERDERIAN Philippe, DUMOULIN Chantal, GAIFFIER Jean-Philippe, GENILLON André, GOICHOT Guadalupe, GRUOT Mireille, MILLY Roger, ROGEMOND Ludivine, ROGEMOND Maurice, SADIN Christine.

Absent(e) : M. MAUGER Dominique, Mme CORREIA Alexia

Madame DUMOULIN Chantal est nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant vérifié, la séance est ouverte à vingt heures trente.

Monsieur Damien MICHALLET, Maire rappelle que les taux des taxes restent inchangés pour 2016

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, le Conseil Municipal, est présidé à cet instant par Robert BALLEFIN, 1^{er} Adjoint qui présente au Conseil Municipal le compte administratif 2015 de la commune qui s'articule comme suit :

RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 :

Section de fonctionnement

Titres de recettes émis en 2015 :	4 018 334.15 Euros
Mandats émis en 2015 :	1 321 071.41 Euros
<i>Résultat de l'exercice 2015 :</i>	<i>2 697 262.74 Euros</i>

Section d'investissement

Titres de recettes émis en 2015 :	3 020 762.30 Euros
Mandats émis en 2015 :	3 033 678.18 Euros
<i>Résultat de l'exercice 2015 :</i>	<i>-12 915.88 Euros</i>

Et après en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte administratif 2015

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2015

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le compte de gestion comprend l'ensemble des opérations budgétaires effectuées au cours de l'exercice 2015 et souligne que les résultats dudit compte sont conformes aux résultats du compte administratif de la commune afférent à l'exercice 2015 approuvé précédemment et se présentant comme suit :

Section de fonctionnement

<i>Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2014 :</i>	<i>2 709 563.78 Euros</i>
<i>Part affectée à l'investissement exercice 2015 :</i>	<i>2 709 563.78 Euros</i>

Titres de recettes émis en 2015 :	4 018 334.15 Euros
Mandats émis en 2015 :	1 321 071.41 Euros
<i>Résultat de l'exercice 2015 :</i>	<i>2 697 262.74 Euros</i>
<i>Résultat de clôture de l'exercice 2015 :</i>	<i>2 697 262.74 Euros</i>

Section d'investissement

<i>Résultat de clôture de l'exercice 2014 :</i>	<i>1 600 394.76 Euros</i>
Titres de recettes émis en 2015 :	3 020 762.30 Euros
Mandats émis en 2015 :	3 033 678.18 Euros
<i>Résultat de l'exercice 2015 :</i>	<i>-12 915.88 Euros</i>
<i>Résultat de clôture de l'exercice 2015 :</i>	<i>1 587 478.88 Euros</i>

En conséquence, le résultat global des deux sections est de **4 284 741.62 Euros**.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire sur le compte de gestion de la commune - exercice 2015 et après en avoir délibéré,

Vu le compte administratif et le compte de gestion de la commune afférent à l'exercice 2015,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'exercice 2015 auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du Comptable,

Considérant que les opérations retracées dans le compte de gestion de la commune sont régulières,

Considérant que le compte de gestion de la commune n'appelle, par ailleurs, aucune observation ni réserves de sa part,

Décide d'approuver sans observation ni réserves ledit compte de gestion,

Accord à l'unanimité des membres présents.

AFFECTATION DU RESULTAT 2015

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ci-dessus :

- **Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- **Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015
- **Constatant** que le compte administratif 2015 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	2 697 262.74 €
Un excédent d'investissement de.....	1 587 478.88 €
Un déficit des restes à réaliser de	2 099 067.00 €
- **Décide** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 au Budget Primitif 2016 comme suit :

<i>Affectation au 1068 de l'excédent de fonctionnement :</i>	2 697 262.74 €
<i>Résultat d'investissement reporté R 001 : EXCEDENT</i>	1 587 478.88 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des membres présents, cette affectation.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur le Maire, Damien MICHALLET, qui, après une présentation détaillée, propose au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2016 de la commune qui s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Charges générales	653 540.00	Atténuation charges	5 000.00
Charges personnel	735 100.00	Produits des services	1 073 700.00
Autres charges	137 000.00	Impôts et taxes	2 405 350.00
<i>Dotation aux amortissements</i>	<i>22 000.00</i>	Dotations et participations	133 633.00
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>2 209 043.00</i>	Recettes exceptionnelles + autres	139 000.00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	3 756 683.00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	3 756 683.00

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Immobilisations corporelles+incorporelles	1 329 717.62	<i>Solde d'exécution 2015 reporté</i>	1 587 478.88
Immobilisations en cours	3 271 000.00	Sub equip+Dotations+dépôt caution	185 000.00
Subventions d'équipements versées	0.00	<i>Affectation 1068</i>	2 697 262.74
Remboursement d'emprunts	1 000.00	<i>Virement de la section de Fonctionnement</i>	2 209 043.00
<i>Restes à Réaliser</i>	<i>2 099 067.00</i>	<i>Dotation aux amortissements</i>	<i>22 000.00</i>
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	6 700 784.62	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	6 700 784.62

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2016.

ATTRIBUTION MARCHÉ – EXTENSION GROUPE SCOLAIRE

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, rappelle au Conseil Municipal qu'un appel d'offres a été publié pour l'extension du groupe scolaire le 15 décembre 2015 dans le journal d'annonces légales « les affiches de Grenoble ». L'appel d'offres portait sur 11 lots.

La date de remise des offres a été fixée au 25 janvier 2016 à 17h.

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 16 février 2016 à 16h.

La commission propose de retenir les entreprises suivantes :

Lots	Désignation des lots	Entreprises	adresse	Montant HT
1	VRD	PERRIOL/GENEVRAY	SALAGNON	78 179, 45 €
2	GROS ŒUVRE	FUZIER LAMBERT	NIVOLAS VERMELLE	182 912, 25 €
3	ETANCHEITÉ	AM ECHANGE	SAINT PRIEST	40 168, 10 €

4	CHARPENTE METALLIQUE	TARDY SAS	EPINOUZE	70 287, 48 €
5	CHARPENTE BOIS COUVERTURE	HUGONNARD	SAINT SAVIN	142 679, 85 €
6	MENUISERIE EXTERIEURE	BORELLO	SAINT CLAIR DE LA TOUR	63 441, 86 €
7	DOUBLAGE PLAFOND PEINTURE	PERROTIN	MEXIMIEUX	58 772, 57 €
8	MENUISERIE INTERIEURE BOIS	CHANUT	BOURGOIN-JALLIEU	33 891, 80 €
9	REVETEMENT SOL	BERRY	SAINT ANDRE DE BAGÉ	6546, 24 €
10	CHAUFFAGE SANITAIRE	ODDOS	VOIRON	41 292, 70 €
11	ELECTRICITE	JEANJEAN	VILLEFONTAINE	40 056, 18 €
				758 228, 48 €

Le début des travaux est prévu pour la 2^{ème} quinzaine d'avril

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité avec une abstention, approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

SUBVENTION COLLEGE ANNE FRANCK

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal que chaque année la commune verse une subvention au Collège Anne Franck en fonction du nombre d'élèves domiciliés à SATOLAS ET BONCE.

L'effectif 2015/2016 pour Satolas et Bonce est de 88 élèves.

Montant de la subvention attribuée : $88 \times 25 \text{ €} = 2\,200 \text{ €}$

Le versement de cette subvention sera réparti aux deux associations du Collège :

- Le foyer socio-éducatif
- L'association sportive

Le montant versé à chaque association sera de 1 100,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

APPROBATION DES MODALITES DE FINANCEMENT DETR 2016 – EXTENSION GROUPE SCOLAIRE

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe les membres du Conseil Municipal des travaux engagés par la Municipalité pour l'extension du groupe scolaire.

Ces travaux consistent en la création de trois classes en raison de l'augmentation de l'effectif.

Le montant des travaux est de 946 960.00 € HT moins les VRD soit 902 530 € HT.

Les modalités de financements sont les suivantes :

- Subvention départementale : 175 913 €
- Subvention attendue au titre de la DETR 2016 (20%) : 180 592 €
- Auto financement : 546 025 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les modalités de financement

➤ Point urbanisme

Monsieur Robert BALLEFIN, Adjoint délégué à l'urbanisme, avec l'assistance de Mme Alexia CORREIA, présente les différentes autorisations de droit du sol traitées sur la commune en février/mars 2016.

DOCUMENTS D'URBANISME	OBJET	NOM	ADRESSE des TRAVAUX	DECISION
déclarations préalables	Abri de jardin	VALERO Olivier	Imp de la Garenne	accordée le 26/01/2016
	Changement fenêtre	FREYER Mylène	Route de la Bourbre	accordée le 15/02/2016
	Garage + piscine	SORIANO Daniel	Route de la Savane	accordée le 15/02/2016
	Ravalement Façade	TEURIO Marc	Chemin des Puits	accordée le 03/03/2016
Permis de construire en cours d'instruction	Extension groupe scolaire	COMMUNE	Montée des Lurons	en cours
	Extension Bibiothèque	COMMUNE	Montée des Lurons	
	Maison individuelle	BADIN Amandine	Route de Bonce	
	Réhabilitation logements	DELPHIN Jean-Claude	Route de la Ruelle	
	Création mezzanine	MILLERET Grégory	Imp des Beuets	
	Maison individuelle	PANOYAN Vatran	Imp des Narcisses	

✓ Point PLU

Monsieur Robert BALLEFIN rappelle aux membres du Conseil Municipal, la réunion du 07 mars 2016 à 20h pour le Débat sur les orientations générales du PADD, Projet d'Aménagement et de Développement Durables, dans le cadre de l'élaboration du projet de PLU, Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur Robert BALLEFIN informe le Conseil Municipal que le **Judi 17 mars 2016 à partir de 20 h** se tiendra la première **réunion publique de concertation**, au Foyer – Montée des Lurons - SATOLAS ET BONCE.

Cette réunion a pour objet de :

- présenter les orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) en l'état d'avancement, au regard du diagnostic communal, de l'état initial de l'environnement et du contexte supra-communal,
- échanger avec les habitants notamment sur ces orientations générales.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ **Coordinatrices sociales**
Elles sont présentes à la gendarmerie de la Verpillière pour trois communes (Satolas et Bonce, Saint Quentin Fallavier et la Verpillière). Depuis 2014, 10 cas de SATOLAS ET BONCE leur ont été soumis. La commune propose de participer financièrement à cette activité afin que celle-ci perdure. Pour l'instant pas de modalités définies.
- ✓ **Information voiture ZOE – modalités d'utilisation**
Monsieur le Maire informe qu'un planning de réservation est mis en place informatiquement, il sera géré par l'accueil de la Mairie.
- ✓ **Début travaux reprise concessions abandonnées ancien cimetière**
L'entreprise retenue est la société SDG de Meyzieu, le début des travaux est prévu début avril pour une durée de six semaines. Une information sera faite prochainement auprès du public.

- ✓ Adhésion au Pil'es
Le Pil'es est une association professionnelle de logistique dont le siège social est à la CCI Nord Isère 5 rue Condorcet à Villefontaine, la commune souhaite adhérer à celle-ci afin d'être associée à tous évènements liés à l'emploi, comme le salon des métiers.... Un courrier leur sera fait en ce sens.
- ✓ Courrier de remerciement de la bibliothèque associative de l'Hôpital Pierre Oudot, Monsieur le Maire propose de leur allouer une subvention de 150 € comme l'année dernière afin de les aider financièrement dans l'achat de nouveaux ouvrages.
- ✓ 13 mars 2016 : La chasse organise l'opération « Nettoyons la nature »
- ✓ 19 mars 2016 : Sortie officielle du livre de la commune. Un exemplaire sera remis gratuitement à chaque foyer de SATOLAS ET BONCE. La remise du livre est prévue le 19 mars 2016 à 18h à la salle d'animation rurale où toute la population est cordialement invitée. Dans le même temps le nouveau site internet de la commune sera lancé.
- ✓ 19 mars 2016 : Dépôt de Gerbes au monument aux morts à 10h30 en présence des anciens combattants et des enfants du CME.
- ✓ Journée de « la courtoisie au volant » le 24 mars 2016
Madame Stéphanie AUBIGNAT, adjointe déléguée aux affaires scolaires, informe le Conseil Municipal que cette journée, mise en place l'année dernière à l'initiative des parents délégués avec l'association des enfants du CME, est renouvelée cette année.
Il s'agit de sensibiliser une nouvelle fois les parents sur les comportements à risque aux abords des écoles.
Prévoir la mise en place de barrières afin de fermer la Montée des Lurons.
La gendarmerie est associée à cette action.
- ✓ Radar pédagogique : Il s'agit d'un radar mobile, actuellement installé sur la Montée des Lurons, il sera déplacé début avril à l'entrée du Chaffard puis Route de Montsolongre.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 07 MARS 2016 à 20 heures 30

PUIS LE 1^{er} AVRIL 2016 à 20 heures 30

Après l'évocation des questions diverses, la séance est close à 23h45